

**BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE
DES RUMINANTS
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES
ANNEE 2026**

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026	3
2. INFORMATION PUBLICITE	
3. CALENDRIER DES EPREUVES	
4. COMPOSITION DU JURY	4
5. CANDIDATS	
5.1. Nombre de candidats	
5.2. Origine de formation	
5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée	5
5.4. Choix de l'école de formation	
6. RESULTATS	6
6.1. Aspect quantitatif	
6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.	
6.1.2. Notation	
6.1.3. Moyenne par épreuve	
6.2. Aspect qualitatif	7
6.2.1. Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.	
6.2.2. Taux de brassage des diplômés	
6.2.3. Evénements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription	
7. COMMENTAIRES	8
8. CONCLUSION	10

PLAQUETTE 2026



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉCOLES NATIONALES
VÉTÉRINAIRES
DE FRANCE**



2026

INTERNAT EN CLINIQUE BOVINE

Intégrez une formation clinique
généraliste de haut niveau






CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE BOVINE DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES

Les 4 Ecoles nationales vétérinaires de France proposent une formation d'internat en clinique bovine sur une année scolaire 2024-2025 débutant fin août 2026.

Objectifs de la formation

Le programme de formation vise à former des professionnels de la santé en élevage bovin, avec un niveau approfondi de connaissances et de compétences opérationnelles en médecine individuelle et chirurgie, ainsi qu'en médecine de population (incluant les aspects de production et de qualité des produits).
Ce programme prépare également à la poursuite d'un parcours de spécialisation (résidanat de l'ECBHM-European College of Bovine Health Management).

DATES À RETENIR

Date limite de dépôt du dossier : **15 avril 2026**
Date d'admissibilité : **15 mai 2026**
Date des entretiens oraux d'admission : **02 juin 2026**

Pré-requis

Peuvent postuler à l'internat :

- Les titulaires du diplôme d'état français de docteur-vétérinaire
- Les étudiants des écoles nationales vétérinaires françaises inscrits en année d'approfondissement. Leur inscription définitive est conditionnée à la soutenance de la thèse avant le 31 octobre de l'année d'inscription
- Les étudiants étrangers inscrits en dernière année de cursus vétérinaire
- Les titulaires d'un diplôme vétérinaire étranger jugé équivalent par le jury ; dans ce cas, un stage clinique en France (dans une ENV ou dans une clinique vétérinaire rurale) est fortement conseillé avant de postuler

Pour plus d'Informations

Coordinateurs des formations d'internat

Alfort : Béatrice Ravary-Plumioën beatrice.ravary@vet-alfort.fr

Lyon : Marie-Anne Arcangioili marie-anne.arcangioili@vetagro-sup.fr

Nantes : Raphaël Guatteo raphael.guatteo@oniris-nantes.fr

Toulouse : Hervé Cassard herve.cassard@envt.fr

Secrétariat du concours :
Mél contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr ;
Mme Héliane KIRCHE – Tél : 02 51 78 54 67

Conditions d'admission

Le dossier de candidature est constitué par :

1. Un curriculum vitae
2. Une lettre de motivation
3. Les résultats scolaires obtenus pendant les études vétérinaires
4. Les choix de l'école demandée pour la formation d'internat, ou des écoles par ordre de préférence
5. La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
6. La photocopie du titre (diplôme de docteur-vétérinaire) donnant accès au concours d'admission, ou un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse
7. Deux lettres de recommandation
8. Pour les étudiants non diplômés d'une Ecole Vétérinaire francophone, un document attestant du niveau de français (niveau B2 minimum)

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur le site d'inscription en ligne concours commun d'internats des ENV : https://unip.oniris-nantes.fr/concours_internat/ au plus tard le **15 avril 2026 à minuit**.
L'admission est conditionnée par le succès à l'épreuve d'admissibilité sur titres et dossier, suivie d'un entretien le **02 juin 2026 en distanciel (visio)**.
Le jury d'admission comprend 4 enseignants-chercheurs ou personnels chargés d'enseignement, représentant chaque ENV française et une personnalité qualifiée en élevage et santé des ruminants, et est présidé par le directeur de l'ENV. La destination souhaitée par les candidats sera respectée dans la mesure du nombre de places offertes dans chaque établissement.

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026

Ecole	Places / établissement
ENVA	4
ENVT	5
Oniris	4 → 0*
VetAgroSup	4
Total	17 → 13*

* : le nombre plus réduit de places proposé en début de concours s'explique par l'absence de possibilité d'ouvrir les places à Oniris de manière conjoncturelle.

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique.

Chaque site web des ENVF possède une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont identifiées par un lien qui renvoie :

- ✓ Aux pages spécifiques du site commun des ENVF, qui donne les informations et résultats des concours communs d'internat :
 - <https://envf.fr/les-concours-dinternats-veterinaires-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026/> : informations relatives aux 4 concours 2026 ;
 - <https://envf.fr/le-concours-dinternat-veterinaire-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026-pour-les-ruminants-rum/> : informations et résultats spécifiques du concours 2026 pour les animaux de production ;
- ✓ Au site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : https://unip.oniris-nantes.fr/concours_internat/

Une conférence en présentiel faisant intervenir les responsables de formation a été organisée dans chacune des ENVF.

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Les modalités de concours ont été globalement identiques à celles de 2025. Il a reposé sur 2 étapes principales, après vérification de la recevabilité des dossiers :

- une étape d'évaluation des dossiers de candidature ;
- un entretien avec les membres du jury.

Le support d'information a été mutualisé avec les autres concours (sur le site des ENVF), suite au transfert de la responsabilité de la gestion administrative de ce 4^{ème} concours à Oniris.

Le calendrier 2026 était le suivant :

Etape / modalité	Date
Date limite de dépôt du dossier de candidature	15 avril 2026
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier	15 mai 2026
Épreuve d'entretien oral (en visioconférence)	02 juin 2026
Publication des résultats d'admission (site web de l'ENVA)	05 juin 2026
Validation de l'affectation proposée dans un des 4 établissements en fonction du rang de classement	12 juin 2026
Publication des affectations définitives par établissement (site web envf.fr)	12 juin 2026
Début de formation	Fin août 2026
Inscription définitive des candidats issus des ENVF non docteur vétérinaire lors de l'inscription	31 octobre 2026

4. JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
EnvA	Bérangère RAVARY-PLUMIOËN	Yves MILLEMANN
VetAgro Sup	Marie-Anne ARCANGIOLI	
Oniris	Raphael GUATTÉO	
ENVT	Hervé CASSARD	
Professionnels	Florent PERROT	

Président du jury : Pierre SANS, Directeur de l'ENVT (voir décisions en annexes 1 et 2).

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

Quarante-trois lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur 43 connexions, il convient de soustraire les tests internes pour vérifier le bon fonctionnement du site, les doublons de dossiers, les dossiers initiés mais pour lesquels seule une partie des pièces a été déposée, les dossiers comportant toutes les pièces mais pour lesquels les frais d'inscription n'ont pas été réglés, malgré plusieurs relances.

Au final, 14 dossiers complets ont été déposés.

5.2. Origine de formation des 14 candidats

ORIGINE DE FORMATION

PAYS	ÉCOLE VÉTÉRINAIRE	NOMBRE	POURCENTAGE
France	ENVA	0	0%
	VetAgroSup	3	21%
	ONIRIS	2	14%
	ENVV	3	21%
TOTAL France		8	57%

Espagne	CEU Valencia	1	7%
Portugal	Univ. Vasco De Gama, Coimbra	1	7%
Roumanie	Fac. Médec. Vét. Bucarest	1	7%
Tunisie	ENMV Sidi Thabet	1	7%
Maroc	IAV Hassan II	1	7%
Algérie	Univ. El Chadli Bendjedid, El Tarf	1	7%
TOTAL HORS France		6	43%
TOTAL CANDIDATS		14	100%

5.3. Choix de l'école de formation (14 candidats)

CHOIX DE L'ÉCOLE DE FORMATION				
	1ER CHOIX	2EME CHOIX	3EME CHOIX	4EME CHOIX
ENVA	2 14%	2 14%	1 7%	8 57%
VETAGROSUP	4 29%	4 29%	5 36%	0 0%
ONIRIS	1 7%	3 21%	6 43%	3 21%
ENVV	7 50%	5 36%	2 14%	3 21%

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade d'admission	Nombre	Pourcentage
Dossiers recevables	14	100%
Candidats admissibles	12	86%
Présents à l'oral	12	86%
Admission en liste principale	12	86%
Non admis (non retenus, désistements, ...)	2	14%

6.1.2. Notation

	Rang	Note /20
Premier admissible	1	16,75
Dernier admissible	12	12,25
Premier admis en liste principale	1	15,75
Dernier admis en liste principale	12	12,00

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane/20	Moyenne /20
Dossier	1	15,00	14,80
Entretien oral	1	13,75	13,80

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

L'affectation s'est faite en fonction du rang de classement et du choix des écoles exprimé par les candidats, mais également de la capacité à ouvrir la formation en fonction du nombre de places pourvues. Un candidat s'est désisté après la publication des admissions et sa place n'a pas été pourvue, en l'absence de liste complémentaire.

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ENVA	
Rang	Ecole de Formation
10	Algérie (Univ. El Chadli Bendjedid ; El Tarf)
11	Tunisie (ENMV Sidi Thabet)

ENVT	
Rang	Ecole de Formation
1	ENVT
4	ONIRIS
8	Espagne (UCH CEU ; Valence)
9	ENVT
12	Roumanie (USAMV Bucarest)

VetAGroSup	
Rang	Ecole de Formation
3	VETAGROSUP
5	VETAGROSUP
6	VETAGROSUP
7	ONIRIS

Au final, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total places attribuées
EnvA	2	0	0	0	2
Vetagro Sup	4	0	0	0	4
Oniris	-	-	-	-	-
ENVT	5	0	0	0	5
Total	11	0	0	0	11

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	2/2	100%
ONIRIS	x	x
ENVT	3/5	60%
VetAgroSup	1/4	25%

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

RAS

7. COMMENTAIRES

1) Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité, le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme, transmis après publication des résultats (6 réponses / 14 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont les internes en formation et les anciens internes (67 %), devant les pages « internats » du site commun des ENVF et les responsables d'internat eux-mêmes (50 %), la plaquette de présentation de l'internat (33 %), les sites web des établissements (33 %) et les réunions d'information organisées dans les écoles (16 %). Concernant les documents mis en ligne, 50 % des candidats ont lu le règlement du concours et 16 % le bilan du concours de l'année précédente, choisir l'internat dans les ENVF ou la plaquette de présentation.

Seuls 16 % des candidats (1 réponse) avaient vu des publications sur les réseaux sociaux (LinkedIn à 100 %, Instagram 100%).

Une minorité de candidats a assisté à des réunions d'information de présentation des internats (16 %), les informations délivrées y étant considérées comme utiles (100 %) mais n'ont pas été indiquées comme claires ou complètes (75 %), (1 réponse de participant).

Le document pour déposer son CV/photo/lettre de motivation n'a été indiqué comme facile à remplir que par deux tiers des candidats, avec des problèmes notés pour comprendre les consignes vis-à-vis de la numérotation des documents ou des cases parfois trop petites (photo). Toutefois, le document semble permettre une bonne mise en valeur de ses compétences (5/6, 83 %), tout comme le document « lettre de référence ». L'interface d'inscription au concours et de saisie numérique du dossier de candidature a été considérée comme assez difficile d'utilisation pour les candidats de ce concours (50 % donnent une note de 1/5).

Le site web du concours (<https://envf.fr/>, page dédiée aux concours RUM) présente clairement les informations pour 66 % des candidats, est utile pour suivre les résultats du concours (5/6, 83%), est actualisé rapidement pour 50 % mais ne semble pas spécialement complet (1/6). L'interface de choix des établissements est intuitive et facile d'utilisation pour 100 % des candidats.

Le secrétariat du concours et/ou le responsable du concours est d'accès facile (83 %). Une réponse rapide a été apportée (83 %).

Le fait que les oraux se déroulent en distanciel contribue pour 75 % des répondants au fait de s'inscrire au concours, 25 % préférant le présentiel. La logistique était tout à fait adaptée

(100 %), même si, au bilan, seuls 67 % (4/6) des candidats estiment que, de manière générale, le concours était bien organisé. Pour certains, le calendrier du concours/des résultats était trop tardif (33 %)

Le jury a accueilli les candidats avec bienveillance (80 %), était attentif (100 %) était agréable (80 %) et à l'écoute (80 %). Un candidat estime que le jury n'a pas suffisamment justifié les raisons du fait qu'il n'avait pas été lauréat du concours, le percevant comme un manque de transparence sur les critères

Le prix d'inscription au concours a été jugé normal pour 50 % des répondants (16 % l'ont trouvé peu élevé et 33 % trop élevé), mais le dispositif de paiement en ligne a posé des difficultés pour 1 candidat /6.

D'une manière globale, le jury a noté que les candidats admissibles ayant passé l'entretien oral étaient d'un bon niveau. Aucun candidat n'est apparu en inadéquation avec les épreuves et le profil de recrutement.

2) Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Le concours 2026 pour l'internat RUM a été reconduit à l'identique par rapport à l'édition précédente (voir début de document – point 3), hormis des ajustements concernant les documents d'inscription, harmonisés avec les autres concours et les supports de communication.

L'analyse des retours des candidats suggère que les supports de communication devraient être améliorés et que des précisions pourraient être apportées concernant les critères de sélection, sur le dossier notamment.

D'une manière globale le jury considère que le concours 2026 s'est très bien déroulé. Il a noté une baisse du nombre de candidats à cette formation, tant issus des ENVF que d'autres écoles européennes et internationales, la totalité des places proposées n'ayant pas été pourvue.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Le Président du jury tient à remercier tout particulièrement :

- Hervé CASSARD pour avoir assuré la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des entretiens ;
- les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles, notamment Hélène Kirche, gestionnaire du service formation continue d'Oniris

VetAgro Bio, et Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio, pour la réalisation du site de gestion des inscriptions ; sont associés également à ces remerciements les collègues du service de communication (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels, ...) et les services supports (RH, DAF et agence comptable).

Les membres du jury s'associent au président pour vivement remercier les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Toulouse le 28 septembre 2026

Pierre SANS
Directeur de l'ENVT
Président du jury

Pierre
Sans



Signature
numérique de Pierre
Sans
Date : 2026.09.28
17:10:31 +02'00'

Annexe 1

Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2026

Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission aux concours d'Internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2026

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Conformément aux conclusions de sa réunion du 16/07/2025, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris.
Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA,
Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2025-2026 pour la rentrée de septembre 2026.

Fait à Nantes le 18 juillet 2025

Pour L'ENVA, Christophe DEGUEURCE 	Pour Oniris VetAgro Bio, Laurence DEFLESSELLE 
Pour l'ENVT Pierre SANS 	Pour VetAgro Sup, Mireille BOSSY 

Annexe 2

Décision de nomination des membres du jury du concours Ruminants 2026


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'internat Vétérinaire Ruminants (RUM) pour l'année 2025-2026 (rentrée 2026)

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;
Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;
Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;
Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 18 juillet 2025 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2025-2026 ;
La Directrice de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la coordonnatrice du jury,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les pour les Ruminants (RUM) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Béatrice RAVARY-PLUMIOËN, Ingénieur de recherche - Praticienne hospitalière, Directrice du CHUV-Animaux de production

Représentant de l'ENVT : Hervé CASSARD, Praticien Hospitalier en Pathologie du bétail et des animaux de basse-cour

Représentant de Oniris : Raphaël GUATTEO, Professeur en Médecine des animaux d'élevage

Représentant de VetAgro Sup : Marie-Anne ARCANGIOLI, Professeur en Pathologie des Animaux de Production

Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Florent PERROT, Vétérinaire praticien en clientèle rurale à Saint-Flour (15)

Page 1

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Campus Vétérinaire
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 82225 • 44332 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Yves MILLEMANN : Professeur en Pathologie du Bétail à l'ENVA

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat RUM désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Pierre SANS, directeur de l'ENVT.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Ruminants (RUM) est fixée pour une durée de 1 an (session 2025-2026). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

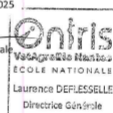
Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec le Président du jury susmentionné.

Nantes, le 22/11/2025

La Directrice Générale





Laurence DEFLESSELLE
Directrice Générale

Page 2

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

le de la Chartrie • CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Site de la Géraudière • CS 82225 • 44332 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

Annexe 3

Délibération du CA de l'EnvA fixant les tarifs d'inscription au concours 2026

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE Dirige Égalité Fraternité  Oniris ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2025 Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante : DELIBERATION N° 20251127-16 OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, ÉQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNÉE 2024-2025 (RENTREE 2026) Textes juridiques et consultations éventuelles : VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ; Exposé des motifs : Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « <i>Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation des concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires</i> » Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 : Page SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE Campus Vétérinaire CS 40708 • 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 40 68 77 77 www.oniris-nantes.fr Campus Sciences de l'Alimentation CS 82226 • 44302 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 51 78 54 54	 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE Dirige Égalité Fraternité  Oniris ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2025 Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante : DELIBERATION N° 20251127-16 OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, ÉQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNÉE 2024-2025 (RENTREE 2026) Textes juridiques et consultations éventuelles : VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ; Exposé des motifs : Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « <i>Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation des concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires</i> » Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 : Page SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE Campus Vétérinaire CS 40708 • 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 40 68 77 77 www.oniris-nantes.fr Campus Sciences de l'Alimentation CS 82226 • 44302 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 51 78 54 54
--	--